PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service Environnement et Prévention des Risques
Pôle Forêt, Chasse, Pêche, Milieux Naturels
288, rue Georges Clemenceau
Parc d'activités - 77 000 Vaux-le-Pénil
Adresse postale : BP 596 77 005 Melun cedex

☐ **Mutation des bois et forêts à titre gratuit**
(personne physique)
(art. 793.2.2 du code général des impôts)
Donation ☐ – Succession ☐

A1

☐ **Impôt sur la Fortune Immobilière (I F I)**
(art. 964 & 976 du code général des impôts)

(Mettre une croix dans la case appropriée)

DEMANDE DE CERTIFICAT

Attestant que les bois et forêts désignés sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues à l'article L.124-1 à L.124-4 et à l'article L.313-2 du code forestier

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION
1. Département :
2. Demande reçue le I___I___I___I___I___I___I___I___I___I
3. Enregistrée sous le numéro

INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE

1 – **La présente demande doit être adressée à la direction départementale des territoires (et de la mer) du département ayant la plus grande superficie de bois et de forêts.**
Lorsqu'une propriété est située sur deux ou plusieurs départements, la demande portant sur l'ensemble des parcelles est adressée à la direction départementale des territoires où est située la plus grande superficie des terrains.
2 – La demande est normalement signée par le(s) demandeur (s) ; si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit.
3 – Si la mutation concerne une nue-propriété, la demande doit être contresignée par le ou les usufruitiers ; si elle concerne un droit indivis, la demande est contresignée par tous les indivisaires.
4 – Toutes les rubriques doivent être remplies exactement, sans omission, ni rature. Mettre une croix dans la case appropriée.
5 – Les pièces suivantes seront jointes à la demande :

1 - Un plan de situation (extrait de la Carte IGN au 1/25 000 ou au 1/50 000)
2 - La (ou les) feuilles du plan cadastral contenant les parcelles désignées,
3 - Un extrait **récent** de matrice(s) cadastrale(s) contenant les mêmes parcelles,
4 - La (ou les) feuilles (s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B1)
5 - Une notice d'information (imprimé A4) signée dans les conditions visées en 2 et 3
6 – Le bilan de mise en œuvre du document de gestion durable, lorsqu'il s'agit d'une demande de renouvellement de certificat IFI

6 – Le délai de délivrance du certificat est de 2 mois, à réception du dossier complet. Lors du dépôt auprès du service des impôts, le certificat ne doit pas être établi depuis plus de 6 mois pour un particulier. Un nouveau certificat doit être produit tous les 10 ans pour l'Impôt sur la Fortune Immobilière.

1 - DÉSIGNATION DES BOIS ET FORÊTS

1 - 1 Appellation :

1 - 2 Sis à :

1 - 3 Surface totale ☐ hectares ☐ ares ☐ centiares

1 - 4 Désignation de propriété ci-joint (imprimé B1) présentée en ☐ Feuillet (s) numéroté (s)

1 - 5 Propriétaire – Donateur (s) - Ancien propriétaire décédé (*rayer la mention inutile*)

NOM (prénoms) - Raison sociale	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE – Siège social

(1) indiquer s'il s'agit d'achat, de donation de succession ou d'impôt sur la fortune.

2 - NOTAIRE CHARGÉ DE RÉDIGER L'ACTE OU DE RÉGLER LA SUCCESSION	**3 - PERSONNE POUVANT FAIRE VISITER LA PROPRIÉTÉ**
M.	M. (nom) Qualité :
Adresse :	Adresse :
Courriel :	Courriel :
Téléphone :	Téléphone :

4 - GESTION DE LA PROPRIÉTÉ (Mettre une croix dans la case appropriée)

4 - 1. Plan simple de gestion (P.S.G)

☐ non requis ☐ non déposé ☐ déposé ☐ refusé le / /

☐ agréé le / / sous le n° _____ jusqu'à l'année : _____

4 – 2. Régime spécial d'autorisation administrative de coupes (R.S.A.A.C)

☐ OUI ☐ NON notifié le / /

4 – 3 - Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (C.B.P.S) (propriété de moins de 25 ha):

☐ Adhésion le / / sous le n° _____ jusqu'à l'année : _____

ou à présenter : ☐ OUI ☐ NON

4 – 4 - Forêt adhérente à un Règlement Type de Gestion (RTG) : ☐ OUI ☐ NON jusqu'à l'année : _____
Organisme gestionnaire ou expert :

4-5 – Observations éventuelles :

Pour les parties de bois et de forêts en cause situées dans un site Natura 2000 pour lequel un document d'objectifs a été approuvé par l'autorité administrative, **en plus** de l'une des quatre garanties ou présomptions de garantie de gestion durable citées ci-avant, fournir soit la copie du contrat **Natura 2000** que vous avez conclu, soit de l'adhésion à la charte **Natura 2000** du site en question.

5 - MUTATION(S) ANTÉRIEURE(S) de bois et forêts à titre gratuit ou IMPÔTS SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI) depuis moins de 30 ans des bois et forêts objet de la présente demande (remplir le cadre ci-dessous)

5-1 Dates des certificats	5-2 Nature des certificats (1)	5-3 SURFACES hectares	ares	ca	5-4 Observations éventuelles

6 - PROPRIÉTÉS BOISÉES APPARTENANT AU(X) DEMANDEUR(S)
(Situées dans le département ou dans un département limitrophe et ne faisant pas partie des propriétés objet de la demande)

6-1 DÉPARTEMENT(S)	6-2 COMMUNE(S)	6-3 LIEU-DIT(S)	6-4 SURFACE hectares	ares	centiares

7- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

(1) indiquer s'il s'agit d'achat, de donation de succession ou d'impôt sur la fortune.

8 - LE(S) DEMANDEUR (S) SOUSSIGNÉ (S)

1 - Sollicite(nt) la délivrance d'un certificat attestant que les bois et forêts sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L124-1 à L.124-4 et L313-2 du code forestier.

2 – Atteste(nt) que la mutation portera sur le sol et sur la totalité des arbres qui sont sur pied à ce jour (s'il en est autrement, rayer et préciser par une note annexe la consistance de la coupe qui sera disjointe de l'immeuble).

3 – S'engage(nt), à titre personnel et pour ses (leurs) ayants-cause :
- soit à appliquer, l'une des garanties de gestion durable prévues aux articles L124-1 à L.124-4 et L313-2 du code forestier, pendant 30 ans aux bois et forêts objets de la mutation ou 30 ans après la dernière utilisation pour l'IFI ;
- soit lorsque aucune garantie de gestion durable n'est appliquée aux bois et forêts en cause, à présenter dans le délai de 3 ans à compter de la mutation ou de l'utilisation du certificat IFI, et à appliquer le régime d'exploitation du délai de 30 ans précité une telle garantie. Dans cette situation, le bénéficiaire s'engage en outre à appliquer le régime d'exploitation normale prévu au décret du 28 juin 1930 aux bois et forêts pendant le délai nécessaire à la présentation de l'une des garanties de gestion durable ;
- à fournir le bilan décennal de mise en œuvre du document de gestion durable (cf.décret n°2010-523 du 19 mai 2010)

4 – Joint (joignent) les pièces énumérées au 5 des instructions portées en page 1 de la présente demande.

5 - Certifie(nt) exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes.

NOM – PRÉNOM(S) ou RAISON SOCIALE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE ou N°SIRET	DOMICILE ou SIÈGE SOCIAL(1)	DATE – QUALITÉ – SIGNATURE (1-2)

9 - AUTRES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ENGAGEMENT RELATIF À LA GESTION DE LA PROPRIÉTÉ (Nu-propriétaire, usufruitier ou co-indivisaires des parcelles concernées par la demande)

NOM – PRÉNOM(S) ou RAISON SOCIALE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DOMICILE ou SIÈGE SOCIAL(1)	DATE – QUALITÉ – SIGNATURE (1-2)

1 – S'il s'agit d'une personne morale, préciser la qualité du signataire
2 - Indiquer la qualité de chaque demandeur (donataire – héritier) et préciser s'il s'agit d'une acquisition en toute propriété, nue-propriété, en indivision. Si la demande est signée par un mandataire, énumérer tous les mandants concernés. Les usufruitiers et les co-indivisaires non demandeurs signent la rubrique 9.

(1) indiquer s'il s'agit d'achat, de donation de succession ou d'impôt sur la fortune.

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

1 - MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE Date ___I___I___I___I___I___I___I___I__

1 - 1 Agent traitant :

1 - 2 Instructions particulières

---

2 - TRAITEMENT DE LA DEMANDE

2 - 1 Situation Date de la visite des lieux I___I___I___I___I___I___I___I__ _

Groupe(s) homogène(s) de parcelles (1)	Tenants (1)	SURFACE				Nature réelle (2)	Peuplement forestier			Desserte	Observations
		ha	a		ca		Traitement	Âge	Dens		
TOTAL											

2 - 2 Vérifications cadastrale et patrimoniale (concordance entre la désignation des propriétés – imprimé B1 – et les documents cadastraux (3) (4)

☐ oui ☐ non Dans ce cas précisez :

3 - CONCLUSION DE L'AGENT TRAITANT

3 - 1 Avis

Les bois et forêts sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L124-1 à L.124-4 du code forestier. ☐ NON ☐ OUI

Date : I___I___I___I___I___I___I__I__I

Signature

**CBPS (code de bonnes pratiques sylvicoles)*
*** RTG (règlement type de gestion)*

3 - 2 Informations complémentaires (3)

Modalité de l'engagement trentenaire

	Non exigible	
P.S.G	À présenter	
	À confirmer	

CBPS ou **RTG**	adhésion possible	
	adhésion faite n° CB 77 I _ I _ I _I	
	adhésion possible	
	approuvé	

---

4 - DÉCISION DE L'ADMINISTRATION (4)

4 – 1 Certificat

négatif		positif	
avec		sans	

Date de la décision exclusion de parcelles I___I___I___I___I___I___I___I___I

4 – 2 Observation (s) : Visa :

1) Les parcelles groupées ou tenants seront désignés par les lettres A à …. (identifier les tenants sur le plan cadastral)
2) Ne pas omettre de signaler toute parcelle non forestière
3) Si besoin, joindre un rapport annexe, motiver éventuellement les conclusions (notamment négatives)
4) Mettre une croix dans la case appropriée

(1) indiquer s'il s'agit d'achat, de donation de succession ou d'impôt sur la fortune.